

## «Le manoir de Kerbouren : cinq siècles d'histoire rurale»

**Cette maison est l'ancien manoir de la Seigneurie de Kerbouren.** Nous en connaissons l'histoire depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle grâce aux nombreux documents conservés aux Archives Départementales des Côtes d'Armor : chartiers, aveux, inventaires après décès, correspondances privées, livres de comptes ou carnets de voyages... Ils nous permettent de suivre l'évolution du domaine à travers les siècles ainsi que sa transmission par mariage ou succession aux trois familles nobles qui en ont été les possesseurs jusqu'à la Révolution :

- la famille Milon de 1490 à 1568,
- puis la famille de Kerverder jusqu'en 1663
- et enfin la famille Moro de la Villebougault jusqu'en 1794.

**L'inventaire effectué en 1581** apporte une description assez précise du manoir au XVI<sup>e</sup> siècle en mentionnant : mobilier (coffres, lits à colonnes...), vaisselle d'étain, linge de maison, cheptel, réserves de céréales, de chanvre, de lin, matériels et outils agricoles...

Le domaine connaît une prospérité florissante au cours du XVII<sup>e</sup> siècle où le seigneur ne cesse de l'agrandir. Il n'a pas d'enfant lorsqu'il meurt en 1663. **A partir de cette date plus aucun seigneur ne réside à Kerbouren.** Les héritiers se disputent la propriété en une interminable succession : près de 60 ans de procédure devant les tribunaux locaux, puis devant le Parlement de Bretagne à Rennes et enfin devant... le parlement de Bordeaux !

Une femme s'active particulièrement lors de ce procès pour défendre ses droits : Charlotte Pélagie de Forsans dame de Kerbouren. Elle nous a laissé plusieurs livres de comptes ou de voyages qu'elle tient dès son mariage en 1690 jusqu'à sa mort en 1713. Elle y note ses diverses activités, la gestion des multiples domaines, le suivi des nombreux procès, ses dépenses personnelles et celles du foyer ainsi que ses voyages d'affaires ou ses loisirs (bals masqués et cours de viole...)

Au moment de la **Révolution**, le domaine de Kerbouren, qui se compose de deux métairies, est saisi, démembré en sept lots et vendu en bien national le 9 pluviôse an II. L'un des métayers et son frère acquièrent trois lots en indivision : le manoir, ses dépendances et les terres adjacentes. En 1812, les deux frères, devenus eux-mêmes pères de famille, décident de scinder leurs biens : c'est l'origine de la mitoyenneté du bâtiment d'habitation telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Le tirage au sort attribue la partie Est du manoir à notre aïeul !

